

Hopfenweg 21  
PF/CP 5775  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

DETEC  
Madame Doris Leuthard  
Conseillère fédérale  
Kochergasse 6  
3003 Berne

Courriel : [finanzierung@bav.admin.ch](mailto:finanzierung@bav.admin.ch)

Berne, le 4 juillet 2016

**Mise en œuvre d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2018 à 2021 : consultation.**

Madame la Conseillère fédérale,  
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous consulter sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous transmettons notre avis. Nous sommes favorables à un nouvel instrument financier passant d'un plafond de dépenses à un crédit d'engagement mais nous considérons par contre que les montants prévus sont insuffisants. Voici ci-après nos commentaires sur les éléments-clés du projet.

**1. Modification de l'art. 30a LTV – crédit d'engagement**

Nous pouvons approuver la modification de l'instrument de financement (crédit d'engagement au lieu d'un plafond des dépenses). Le crédit d'engagement de quatre ans donne plus de visibilité et de sécurité de planification des ressources pour les parties prenantes, en particulier les commanditaires cantonaux et les entreprises de transports publics. Néanmoins, comme il y a deux périodes de commande et que le Conseil fédéral pourrait libérer les moyens dans un 2<sup>ème</sup> temps pour la période 2020-2021, nous espérons qu'il n'utilisera pas sa marge de manœuvre pour raboter le crédit, sous le couvert du changement des conditions-cadres de la politique financière.

**2. Crédit d'engagement pour les années 2018 à 2021 : un montant insuffisant**

Le Conseil fédéral prévoit pour les années 2018 à 2021 un crédit d'engagement de 3970 millions de francs. Comparé aux besoins des entreprises de transport, cela signifie une lacune de financement de 880 millions de francs, à laquelle la Confédération participerait seulement à hauteur de 160 millions. Le montant manquant sera à la charge des cantons et des entreprises de transport. Au vu des besoins et du rôle déterminant des transports régionaux au sein du système de transports publics dans son ensemble, il faut absolument maintenir les prestations actuelles et les développer même en raison de la hausse de la demande. Pour ce faire, il est nécessaire que la Confédération augmente le crédit de 300 millions de francs.

## **2.1 Les gains d'efficience ne doivent pas se faire sur le dos du personnel**

Le rapport explicatif fait état d'un besoin total d'indemnités TRV pour 2018-2021 de 4282 millions de francs. Avec le montant prévu de 3970 millions, on arrive à une croissance annuelle de 2% sur la période considérée, ce que nous estimons insuffisant au vu des besoins et de la demande. Nous ne contestons pas le fait que des gains d'efficience sont encore possibles mais, comme le rapport explicatif le montre bien (p. 5), ceux-ci ont déjà augmenté de façon importante de 2,5% par an si l'on prend en considération la période 2007-2012. La stagnation enregistrée depuis 2010 est imputable aux forts investissements effectués en raison de la croissance de la demande. Il y a donc des limites posées aux gains d'efficience, sinon cela se traduira par une pression supplémentaire sur les conditions de travail du personnel des entreprises de transport concernées.

## **2.2. Eviter une hausse des titres de transports régionaux**

Par ailleurs, en raison de la demande, une indemnisation insuffisante de la Confédération aura moins comme conséquence un recul des prestations qu'une augmentation des tarifs de transports pour combler les lacunes de financement. Or, après les hausses de ces dernières années, on atteint maintenant une limite qui, sans augmentation correspondante du prix des transports privés, pourrait conduire une partie des usagers à finalement se détourner des transports régionaux publics pour les transports privés en voiture. Cela irait à l'encontre de la politique d'aménagement du territoire souhaitable et du développement durable.

## **2.3. La situation financière de la Confédération ne justifie pas sa retenue**

Nous considérons que la situation financière de la Confédération ne justifie pas le montant du crédit d'engagement. Nous faisons observer que les budgets de la Confédération sont systématiquement déjoués par les comptes depuis de nombreuses années. Les comptes 2015 ont été bien meilleurs que prévus par le budget : ce dernier prévoyait un solde positif de 0,4 milliard et les comptes 2015 bouclent finalement sur un excédent de 2,3 milliards de francs. Ainsi, par rapport au plan financier 2017-2019 de la législature, les résultats structurels s'améliorent de près de 300 millions de francs par année.<sup>1</sup> La situation financière de la Confédération reste très enviable avec un taux d'endettement de moins de 17,% (il était de près de 25% en 2002).

La Confédération a ainsi la marge de manœuvre suffisante pour un crédit d'engagement qui s'oriente selon les besoins des entreprises de transport régionales pour la période allant de 2018 à 2021. Nous considérons que les infrastructures publiques, en particulier les transports publics, dont le transport régional de voyageurs est une composante très importante<sup>2</sup>, sont prioritaires dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la qualité de vie et d'une mobilité durable. C'est pourquoi, nous profitons de cette consultation pour dire déjà que nous refuserons dans tout futur programme d'économies de la Confédération des réductions de prestations dans le domaine des transports publics, en particulier le transport régional de voyageurs.<sup>3</sup>

## **3. Prévisibilité requise pour la seconde période de commande (2020-2021)**

La situation financière de la Confédération ne justifie pas non plus que le Conseil fédéral puisse repousser jusqu'à fin février 2019 la décision pour la libération des montants alloués pour la seconde période de commande 2020-2021. En outre, une réduction de l'indemnisation des prestations qui serait annoncée tardivement provoquera de l'incertitude et rendra plus difficile la planification. Dans les entreprises concernées, ce manque de planification et de prévisibilité détériorera les conditions de travail et la politique d'engagement du personnel.

---

<sup>1</sup> Confédération suisse, communiqué du 17.02.2016. Le compte 2015 présente un solde positif, mais les perspectives restent tendues, p.2.

<sup>2</sup> Voir le rapport explicatif à la page 5 sous le titre le TRV se développe.

<sup>3</sup> [http://travailsuisse.ch/system/uploadedfiles/3692/original/Progrstab\\_cons\\_2017-2019.pdf?1457681725](http://travailsuisse.ch/system/uploadedfiles/3692/original/Progrstab_cons_2017-2019.pdf?1457681725)

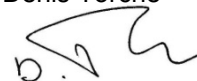
En vous remerciant par avance de prendre dûment en considération notre avis, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérales, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adrian Wüthrich



Président

Denis Torche



Responsable dossier  
Service public